

---

Séance du 9 juillet 2024

---

**N° 2024\_43**  
**Réhabilitation salle**  
**des fêtes de Champ-**  
**bertrand : validation**  
**du projet et demande**  
**de subvention.**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Isabelle PIDOUX, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Fabienne THORRÉE.

Excusés avec pouvoirs : Guillaume PORCHET pouvoir à Lucy MOREAU

Excusée sans pouvoir : Thomas BEVILLE, Thierry BOISSINOT, Sandra SAUVAGE, Patrick MOULINEAU, Marine SACRÉ, Céline PAILLAT.

Secrétaire de séance : Virginie MARTINS.

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	12
Excusés : .....	07
Pouvoirs : .....	01
Votants : .....	13

Date de convocation : 04 juillet 2024

Date d'affichage : 10 juillet 2024

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :  
Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20240709-2024-43-DE Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

---

## N° 43 : REHABILITATION SALLE DES FETES DE CHAMBERTRAND : VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

---

M. CHARTIER explique au Conseil Municipal que suite à la première étape du remplacement du chauffage de la salle des fêtes de Chambertrand par un système plus efficace et plus écologique, il est nécessaire de poursuivre la réhabilitation de ce bien immobilier qui est utilisé régulièrement par les associations et les familles.

En effet, les ouvertures actuelles sont vétustes, le sol a besoin d'être repris, et les murs doivent être repeints.

Des devis ont été réalisés, ils se décomposent comme suit :

- Ouvertures : 5 636.34€ HT
- Carrelage : 12 537.50 € HT
- Couverture : 6345.90 € HT
- Peinture : 18079.81 € HT

M. CHARTIER propose qu'un dossier de subvention au titre du PACT soit déposé auprès de l'Agglomération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le projet présenté par M. CHARTIER et émet un favorable à la demande de subvention.

Il charge Mme le Maire, ou son représentant, d'effectuer les démarches en ce sens, et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



Virginie MARTINS

Le Maire,



The stamp is circular with the text 'Maire de VILLIERS-EN-PAINE' around the top and '79160 (Deux-Sèvres)' around the bottom. In the center, there is a coat of arms. A signature is written across the stamp.

Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20240709-2024-43-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024